

COMPAGNIE DES PYRENEES - CDP
Société Anonyme d'Economie Mixte
Au capital de 4.522.300 euros
Siège Social : 3 Bis Avenue Jean PRAT 65100 LOURDES
R.C.S TARBES 479 871 550

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE du 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
et le vingt-huit octobre, à seize heures,

Les administrateurs de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES, Société d'Economie Mixte au capital de 4.522.300 €uros, dont le siège social est situé au 3 bis avenue Jean Prat, **65 100 LOURDES** se sont réunis à LOURDES (Siège Social) sur convocation de leur président.

Etaient présents et ont émargé feuille de présence :

- Monsieur Michel BOUSSATON
- Monsieur Michel PELIEU
- Monsieur Jean MOUNIQ
- Monsieur Jean-Pierre MIRANDE
- Monsieur Claude CAZABAT
- Monsieur Jean-Pierre FLORENCE
- Madame Caroline DUBOIS
- Monsieur John PALACIN
- Monsieur Eric DRUILHET en remplacement de Monsieur Frédéric CHOUHOURT

Assistaient :

- Madame Carole DELGA Présidente de la REGION OCCITANIE
- Madame Christine MASSOURE : Directrice Générale
- Monsieur Régis LIGNON : Directeur Général Délégué
- Monsieur Jean-Claude MARCOU : Commissaire Aux Comptes
- Monsieur Christian SABY : Expert Comptable
- Madame Karine PALARIC : Avocat de la SEM
- Madame Agnès GERMAIN : DAF de la SAEM

Assistaient également les censeurs :

- Monsieur Laurent GRANDSIMON
- Monsieur Serge DE PECO
- Monsieur Christian CAUSSIDERY
- Monsieur Alain CARPE
- Monsieur Jean-Pierre PONCET MONTANGE
- Monsieur Henri MAUHOURET

Etaiet excusés :

- Madame Caroline CARTALLIER
- Monsieur Bernard UTHURRY
- Madame Hermeline MALHERBE
- Monsieur Alain NAUDY
- Monsieur Jean-Louis CAZAUBON
- Monsieur Jean-Pierre CREMER

Monsieur le Président Michel BOUSSATON constate que la moitié des Administrateurs composant le Conseil sont présents ou représentés et parmi eux, la moitié des représentants des personnes publiques, et qu'en conséquence celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation du PV du CA du 27/09/2021 ;
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration suite à la démission de Monsieur Michel BOUSSATON ;
- Renouvellement du mandat de Madame Christine MASSOURE en qualité de Directrice Générale ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'ordre du jour.

LECTURE ET VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le Président indique au Conseil qui lui en donne acte que tous les administrateurs ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil d'Administration de la SAEM en date du 27 septembre 2021 et soumet ce procès-verbal à son approbation.

A l'unanimité, le Conseil valide le procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2021.

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui vient de se tenir, il a souhaité démissionner de son poste de Président du Conseil d'administration de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES et qu'il vient d'être nommé en qualité de Vice-Président de la SAEM.

Lors de cette même assemblée il a été acté que Madame Carole DELGA, Présidente de la REGION OCCITANIE a été désignée comme représentante de la Région OCCITANIE au conseil d'administration de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES.

Madame Carole DELGA en qualité de représentante de la REGION OCCITANIE a dès lors présenté sa candidature au poste de Présidente du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Michel BOUSSATON pour le temps restant à courir de son mandat soit jusqu'en 2026.

Il est demandé aux administrateurs si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature à ce poste.

Il est dès lors donné la parole à Madame Carole DELGA qui rappelle que l'entrée de la Région OCCITANIE vient de la volonté d'accompagner les Pyrénées et de développer un tourisme plus durable où il faudra tenir compte des enjeux des changements climatiques mais également les aspirations des usagers de la montagne en toutes saisons.

La compagnie des Pyrénées est complémentaire avec l'Agence des Pyrénées qui a été initiée par la Région OCCITANIE, afin de pouvoir développer des projets dans tous les Pyrénées, tels que le projet porté par le Département des Pyrénées Orientales visant à regrouper au sein d'une même structure les trois stations de Porté Puymorens, Cambre d'Aze et Formiguères ou la réflexion menée par le département de l'Ariège sur l'évolution de ses stations de montagne. Elle rappelle que la Compagnie des Pyrénées Participation, filiale de la Compagnie des Pyrénées est entrée au capital de la SEML du Grand Tourmalet et que plusieurs projets devraient être étudiés (Les Angles, Peyragudes ou Cauterets par exemple) pour développer un tourisme de montagne 4 saisons, éco responsable et générateur d'économie locale.

Elle rappelle la nécessité de régler rapidement le dossier Skylodge en trouvant un juste équilibre économique pour la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Madame Carole DELGA en qualité de Présidente du Conseil d'administration qui n'assumera pas la Direction Générale, cette dernière étant assumée jusqu'à ce jour par Madame Christine MASSOURE, Directrice Générale elle-même assistée par Monsieur Régis LIGNON, Directeur Général Délégué.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Madame Carole DELGA déclare accepter ce mandat et précise qu'elle satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Elle peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle qu'il appartient au Conseil de statuer sur le renouvellement du mandat de Directeur Général de Madame Christine MASSOURE arrivé à son terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler Madame Christine MASSOURE dans ses fonctions de Directeur Général, pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en octobre 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Madame Christine MASSOURE déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'elle continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

QUESTIONS DIVERSES

Il est précisé que dorénavant le représentant de la société PG INVEST sera Monsieur Eric DRUILHET ici présent.

Il est demandé aux administrateurs s'ils acceptent que soit mis à l'ordre du jour de conseil le changement de représentant permanent de la société PG INVEST.

Aucun administrateur ne s'y oppose.

Après délibération il est pris acte de la désignation de Monsieur Eric DRUILHET en qualité de représentant permanent de la société PG INVEST pour la durée de son mandat restant à courir en remplacement de Monsieur Frédéric CHOUHOURT.

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président,
Mr Michel BOUSSATON



Un Administrateur,
Mme Carole DELGA

